

Décret

Générale

colonial

Décret n° 15-475-1936 promulguant dans la colonie le décret du 3 juin 1936 modifiant le décret du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des colonies.

n° 15-475-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 mai 1936

Numéro JO
n° 475 du 30/06/1936

Date du numéro
30 juin 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 3 juin 1936, modifiant le décret du 30 décembre 1912, relatif au régime financier des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 30 décembre 1912 relatif au régime financier des colonies. Art 2 —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A.ANNET.